

A-DECO
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Rue Galilée
69100 VILLEURBANNE
821 761 020 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 18 MARS 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
Le dix-huit mars,
A 16 heures,

Monsieur Aram KARAPETIAN, demeurant 12 Rue Galilée 69100 VILLEURBANNE,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société A-DECO,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique constate qu'à la suite de la réalisation de bénéfices suffisants, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 223-42 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Aram KARAPETIAN
A-DECO
PLATRIERIE-PEINTURE-CARRELAGE
12 RUE GALILEE
69100 VILLEURBANNE
TEL 0661371342
SIRET 821 761 020 00014

